



Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Mairie du Havre
1517 place de l'hôtel de ville
76084 Le Havre

A Caen, le 17 novembre 2016

Objet : Contribution du CREPAN à l'enquête publique portant sur l'autorisation « loi sur l'eau » en vue de dragage d'entretien du chenal de navigation et des installations portuaires de l'estuaire aval et immersion des sédiments sur le site du Machu.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après examen des dossiers de l'enquête publique concernant le clapage sur le site de Machu le CREPAN fait les remarques suivantes :

Sur le projet proprement dit :

- Le site de Machu ne doit continuer à recevoir exclusivement que les sédiments dragués sur les zones dites de l'engainement et du bouchon vaseux de l'estuaire. Pour ce dernier, les périodes de dragage déterminées au cours de la phase expérimentale doivent continuer d'être respectées et affinées. Machu ne doit en aucun cas recevoir les sédiments dragués en amont des zones précitées, ces sédiments faisant obligatoirement l'objet d'un traitement à terre avec le développement d'une filière spécifique. Machu ne doit recevoir que des sédiments issus de dragage d'entretien et non de travaux d'aménagement.
- Les méthodes de clapage en bandes non contigües, qui ont montré leur intérêt pour la résilience et/ou la recolonisation du site par les organismes marins, ou tout au moins un impact négatif réduit, doivent être les seules pratiquées.
- La surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments doit être renforcée par des suivis dont le budget pourrait être doublé voire triplé afin d'en augmenter très significativement la fréquence et la technicité (par exemple étude des effets cocktail, polluants émergents).
 - Pour les dépôts de vase au niveau de l'estran, avec des mesures en continu au moyen de dispositifs automatiques à développer et généraliser, ainsi qu'une étude de l'hydrologie.
 - Pour les substances toxiques (métaux lourds, PCB, HAP etc.).
 - Pour les effets biologiques, le panel de bio-indicateurs doit être élargi à des organismes plus diversifiés, susceptibles de révéler des effets aujourd'hui non détectés.

Il doit être bien acquis qu'au-delà de certains seuils, les sédiments ne peuvent être clapés et doivent être traités à terre.

Plus globalement :

Une réflexion de fond doit être poursuivie sur l'articulation des rôles des différents ports existants sur le littoral des côtes de la Manche ainsi que leurs accès à terre et les liens avec les grandes métropoles. La concertation existante entre le port du Havre et le GPMR doit être continuée afin d'optimiser les trafics, et développer les transports de l'hinterland du Havre comme de celui de Rouen sur un mode durable. **Le port de Rouen a-t-il vraiment vocation à long cours à recevoir des bâtiments nécessitant un tirant d'eau important dans la mesure où l'entretien de sa navigabilité en l'état actuel des propositions n'est de toute façon pas durable ?**

La qualité de l'eau et des sédiments du site Machu dépendent de la qualité - ou de la non-qualité - de l'eau et des sédiments provenant de la Seine. La réduction des effluents industriels et urbains doit donc faire encore l'objet d'une politique très activement soutenue tout au long du fleuve et de son bassin versant. Une pollution plus diffuse d'origine agricole (azote et pesticides) doit faire aussi l'objet de suivis précis en particulier vis-à-vis de molécules très toxiques pour les organismes aquatiques à des doses extrêmement faibles (de l'ordre du nanogramme) tels que certains insecticides largement utilisés (néonicotinoïdes, et pyréthriinoïdes) et maintenant régulièrement trouvés dans l'eau du moment qu'on les recherche à un niveau suffisamment fin. Ces molécules sont susceptibles d'impacter la flore et la faune de l'estuaire dans le cadre du clapage et, en bout de chaîne, les ressources halieutiques. Ce suivi est indispensable dans la mesure où une agriculture très intensive est majoritairement pratiquée en Normandie occupant 70 % du territoire et en l'attente du développement d'une agriculture plus « durable » et moins utilisatrice d'intrants.

En conclusion, nous souhaitons que le site Machu reste **expérimental** et **évolutif** en ce sens que les **mesures d'impact** se poursuivent activement et que les résultats des suivis soient présentés régulièrement aux acteurs du territoire avec mise en place et fonctionnement régulier – au moins annuel - d'un **comité de suivi du site**, comprenant le maximum d'acteurs, institutionnels et indépendants.

Parallèlement, **la recherche de solutions à terre doit être accélérée.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de notre sincère considération.

Claudine JOLY
Présidente du CREPAN



CREPAN

74, Boulevard Dunois 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com